

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 061 DU 15 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 27 juin 2022 portant Modification de la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de Service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/39 du 30 novembre 2022 portant Modification de la Loi n°1/21 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/021 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Pilotage et Coordination des Interventions du Ministère :
Colonel MBARUBUKEYE Jean Bosco, SS0352 de la matricule.
2. Responsable d'Action Ressources Humaines, Financières et Matérielles :
Colonel NIYONKURU Alexis, SS0537 de la matricule.
3. Directeur de l'Administration et des Finances :
Colonel RUKUNDO Faustin, SS0144 de la matricule.
4. Directeur d'Appui Logistique et Technique :
Colonel KAHISE Innocent, SS0777 de la matricule.

Article 2 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Etudes Stratégiques et des Statistiques :
Colonel NINTERETSE Padon, SS0284 de la matricule.
2. Responsable d'Action Etudes Stratégiques :
Colonel NDANGA Jean Bosco, SS0150 de la matricule.
3. Responsable d'Action Statistiques et Suivi-Evaluation :
Colonel GAHUNGU Jean de Dieu, SS0673 de la matricule.

Article 3 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Gestion des Anciens Combattants :
Général de Brigade NYAMUGARUKA Dominique, SS0189 de la matricule.
2. Responsable d'Action Suivi et du Bien-être Social des Anciens Combattants :
Colonel NGENDAKURIYO Eliphase, SS0568 de la matricule.
3. Responsable d'Action Planification et Mobilisation des Ressources :
Colonel NIJEMBAZI Ezéchiél, SS0415 de la matricule.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 octobre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



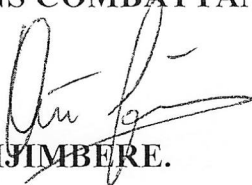
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,



Marie Chantal NISIMBERE.